

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR

Séance du 09 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, neuf Novembre, le conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à salle James Dedier de St Victor sur la convocation de Madame MORTIER Priça, maire.

Date de la convocation : 28 Octobre 2022.

Étaient présents: DUGENEST Audrey, FAURE Stéphane, MORTIER Priça, NADAL Lionel, VERWAERDE Myriam, MALAVERGNE Nathalie, CORTIER Marie Pierre, MOSCATELLI Alain lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Excusés : ANDERSON Liz, DESPORT Johann
Procuration : Liz ANDERSON à Priça MORTIER

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Marie Pierre CORTIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Mars 2022

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal 21 Septembre 2022.

Objet : Achat de la Parcelle ZB 84

Délibération 34/2022

Madame la Maire expose à l'assemblée le projet d'acquérir la parcelle ZB 87 suite à la division de la parcelle actuelle ZB 84 appartenant à M. et Mme RAYNAUD Fabrice pour permettre l'installation de la bâche à réserve d'eau. Cette acquisition se fera sous la forme d'un acte administratif pour l'euro symbolique.

Adopté : 10 voix

Objet : Révision de redevance assainissement collectif 2023

Délibération 35/2022

Mme La Maire rappelle qu'en 2026, la compétence passera à la Communauté de Communes conformément à la loi Notre du 07-08-2015 en 2026. Qu'à cet effet, une étude a été réalisée par la CCPR qui démontre la disparité des coûts des communes ayant un assainissement collectif. Cette même étude montre que la tarification estimée en 2026 sera nettement supérieure aux tarifs actuels de la commune de St-Victor.

Madame la Maire indique qu'il convient de fixer le tarif de la redevance d'assainissement collectif pour 2023 comme suit :

Prix fixe annuelle : **91,86 €**

Le m³: 1,155€

Soit pour 120 m³: 138,60 €

Adopté : 9 pour- 1 abstention

Objet : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

DELIBERATION 36/2022

Madame La Maire expose que la nomenclature budgétaire et comptable va changer en 2024. Afin d'anticiper ce changement, il est demandé au conseil de voter le passage à M57 en 2023.

Adopté à l'unanimité

Objet : Révision des tarifs de la location et consommation électrique de la salle des fêtes.

DELIBERATION 37/2022

Location de la salle des fêtes

Habitants de Saint-Victor, Autres personnes
Montagrier, Tocane St-
Apre

Le week-end	150 €	220 €
La journée en semaine	80 €	110 €
La journée supplémentaire 40 € en semaine		55 €
Caution hors nettoyage	220 €	220 €
Caution nettoyage	110 €	110 €
Consommation électrique selon relevé, le kWh	0,23 €	0,23 €

Location de la salle James Dédier.

Habitants de Saint-Victor, Autres personnes
Montagrier, Tocane St
Aprè

Le week-end du 1er mai au 30 septembre	50 €	80 €
Le week-end du 1er octobre au 30 avril	70 €	100 €
La journée en semaine du 1er mai au 30 septembre	30 €	50 €
La journée supplémentaire en semaine du 1er mai au 30 septembre	20 €	40 €
La journée en semaine du 1er octobre au 30 avril	40 €	60 €
La journée supplémentaire en semaine du 1er octobre au 30 avril	30 €	50 €
Caution hors nettoyage	100 €	110 €
Caution nettoyage	50 €	60 €
Consommation électrique	compris	compris

Adopté à l'unanimité

Objet : Aide financière accordée au Collège Michel Debet.

DELIBERATION 38/2022

Le collège Michel Debet de Tocane Saint Aprè sollicite une aide financière pour deux voyages pendant l'année scolaire 2022-2023.

Le premier voyage est destiné à un séjour à la base de loisir du Chambon (16) pendant 4 jours dont deux enfants de la commune de Saint-Victor sont concernés.

Le second voyage est destiné à un séjour en Provence pendant 4 jours dont un enfant de la commune de Saint-Victor est concerné. Mme La Maire et Mme VERWAERDE ne participeront pas au vote

Adopté : 7 pour - 3 non-votants

Objet : Nomination d'un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal.

DELIBERATION 39/2022

Madame la Maire rappelle l'évolution réglementaire sur la sécurité civile et L'obligation de nomination d'un correspondant « incendie et secours » au sein du conseil municipal.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne **Mme Nathalie MALAVERGNE** en tant que représentant correspondant incendie et secours.

Adopté à l'unanimité

Objet : Aménagement du bourg 2ème tranche

Délibération n°40/2022

Madame la Maire présente l'étude de faisabilité établie par l'Agence Technique Départementale (ATD) pour l'aménagement de la Grand-Rue de Saint-Victor (2^{ème} tranche de l'aménagement du Bourg).

Les travaux sont estimés à 138 500 € hors taxes.

Coût total prévisionnel de l'opération :

Travaux	138 500,00 €
Maîtrise d'œuvre (8 %)	11 080,00 €
Mission SPS (1,5 %)	2 077,50 €
Mission d'ATMO	1 000,00 €

Montant total de l'opération 152 657,50 € HT, soit 183 189,00 € TTC

Madame la Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le projet d'aménagement de la Grand-Rue,
- **Arrête** le coût de l'opération à 138 500,00 € HT, soit 183 189,00 € TTC,
- **Sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 25 % du montant des travaux, soit 34 625,00 €,
- **Sollicite** une subvention du Conseil départemental dans le cadre des contrats de projets communaux à hauteur de 25 % du montant de l'opération, soit 38 164,38 €,

Adopte le plan de financement suivant :

Montant de l'opération TTC	183 189,00 €
Subvention de l'Etat (DETR)	34 625,00 €
Subvention du Département	38 164,38 €
FCTVA	25 042,00 €
Autofinancement et/ou	
Emprunt de la Commune	85 357,62 €

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Marianne du Civisme : la commune a obtenu la Marianne aux élections 2022, Elle nous sera remise à la cérémonie des vœux le 08/01/2023,
- Demande de subvention du Tennis Club du Val de Dronne : 177 adhérents- 50€ accordés à 9 voix pour et 1 abstention.
- Compte rendu du SIVOS de Tocane : un pool house est en projet au gymnase de Tocane,

- Demande de modification des arrêts de bus : la demande doit être adressée au SIVOS de Tocane,
- Etude du niveau d'eau à CHANTEMERLE : le SRB Dronne est pessimiste mais ils vont quand même lancer une étude,
- SMD3 : annonce des nouveaux tarifs,
- Préparation du Journal Communal 2023,